

VIGNERY

Nom : *Vignery*
Prénoms : *Jean Marie* Surnom :

Numéro matricule du recrutement : **1933**
Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le *13 Novembre 1882* à *Maclas*, canton
de *Salussin*, département de *la Loire*, résidant
à *Maclas*, canton de *Salussin*, département
de *la Loire*, profession d' *étudiant*
fils de *Jeanmy, Sébis, Françoise* et de *Villard, Léonie, Josephine, Fabrice* nés à
à *Maclas*, canton de *Salussin*, département de *la Loire*

N° *40* de tirage dans le canton de *Salussin*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)
Bon Dispense art. 23 (Coh. Supérieure du Commerce)

Compris dans la *3* partie de la liste du recrutement cantonal (*3* " portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, citations d'armes, décorations, etc.)

*Classé au corps le 14 9 1903 N° m^e 4701
2^e affecté au 3^e R. I. le 10 10 1903
Passé dans la réserve le 18 7 1904
Certificat de bonne conduite accordé*

*Appelé au corps de réserve le 1^{er} Juin 1906
Rappelé à l'activité par l'ordre de mobilisation générale
du 1^{er} Août 1914 arrivé au 3^e R. I. d'infanterie
le 3 Août 1914 et affecté le dit jour
à la troupe de réserve à Vincennes 2^e M. I. le dit jour
18 Septembre 1914 aux Maquis de Maclas du 17 Février
1921*

*A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le
38^e d'infanterie du 20 Août au 20 Septembre 1904
A accompli une 2^e période d'exercices dans le 38^e Régiment
d'infanterie du 9 au 25 Novembre 1911
Passé dans l'armée territoriale le*

SIGNALEMENT.

Cheveux *et* sourcils *châtains*
yeux *châtains fons* front *lisse*
nez *ordinaire* bouche *ordinaire*
menton *peu* visage *allongé*
Taille : 1 m. *74* cent. Taille rectifiée : 1 m. *74* cent.

DEGRÉ D'INSTRUCTION : générale (1) *3*
militaire (2)

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SITE DE COLLOCATIONS DE DOMICILES OU DE RÉSIDENCES.

Date	Communes	Satisfactions de réserve

ÉTOUPE
À LAQUELLE L'HOMME AIT PASSÉ DANS :

la disponibilité de l'armée active	la réserve de l'armée active	l'armée territoriale	la réserve de l'armée territoriale	DATE de la cessation de services militaires
<i>1908 7 oct</i>	<i>1916 1 oct</i>	<i>1916 1 oct</i>	<i>1922 1 oct</i>	<i>1928 1 oct</i>

DANS L'ARMÉE ACTIVE.

DANS LA DISPONIBILITÉ OU DANS LA RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE.

DANS L'ARMÉE TERRITORIALE ET DANS SA RÉSERVE.

DANS LA DISPONIBILITÉ OU DANS LA RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE.

DANS L'ARMÉE TERRITORIALE ET DANS SA RÉSERVE.

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 3 décembre 1876.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Spéciale*.
Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*, (Art. 2 de la loi).